



## **Convention clinique du pied :**

### **Pour qui ?**

Toute personne diabétique qui présente soit une plaie aux pieds, soit une neuroarthropathie de Charcot et qui est :

- en ordre de DMG
- suivie soit en convention, soit en TDS, soit en suivi diabétique de type 2 (code 102852).

### **Qu'est-ce que c'est ?**

Une prise en charge pluridisciplinaire pour soigner les plaies du pied, proposer éventuellement une intervention chirurgicale et une aide technique à la marche. L'équipe est composée de diabétologues, de chirurgiens, d'infirmiers spécialisés et de podologues. Elle est ouverte au moins 4 heures par semaine.

### **Avantages pour la personne diabétique?**

Bénéficier d'avis d'experts qui communiquent avec le médecin généraliste pour une plus rapide guérison avec accès à :

- de la podologie : 2 prestations par an avec une prescription adéquate chez un podologue agréé en dehors de la clinique du pied
- des soins de plaie infirmier: prestations remboursées intégralement durant les heures d'ouverture de la clinique du pied
- des avis de spécialistes consultants : chirurgiens, techniciens chausseurs

### **Comment y accéder ?**

Convention à signer dans une clinique du pied lors d'une consultation prévue. La personne diabétique qui a un problème de pied, peut prendre rendez-vous d'elle-même, ou être envoyée par son médecin généraliste, une autre personne ou une autre convention.

### **Où être pris en charge en province du Luxembourg ?**

Deux cliniques du pied reconnues :

**CSL Arlon** : prise de rendez-vous au *063/231241*

**IFAC Marche** : prise de rendez-vous au *084 219 232*